## CONDITIONS GENERALES

Entre Anne Cabaret (l' « Organisateur »), née à Digne le 19/04/70
et Mr/ Mme/ Melle
né(e) à (le « Stagiaire »)
Pour le stage [indiquer le nom et la date du stage]
pour un prix de

## 1) LE PRIX COMPREND:

Pour les stages adultes (à partir de 18 ans au premier jour du stage),

l'encadrement, le matériel collectif et individuel si nécessaire (cordes, dégaines, casques, baudriers, chaussons d'escalade). Le transport, le logement et vos repas sont à votre charge et de votre choix.

Pour les stages « ados » (en dessous de 18 ans au premier jour stage) , il y a un prix global (dont vous pouvez voir le décompte) qui comprends également les déplacements de tous les jours en véhicule 8 places, la pension complète et les nuitées au gîte.

## LE PRIX NE COMPREND DONC PAS

*Pour les stages ados* : les consommations supplémentaires (boissons, achats divers...) de votre enfant.

**Pour tous les stages** : le transport de chez vous jusqu'au lieu du stage, les frais médicaux et pharmaceutiques pouvant survenir durant le séjour, ainsi que l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident concernant la pratique de l'escalade (souscription complémentaire à une assurance rapatriement).

Arrhes: Les arrhes correspondent à 50% du prix du stage.

- 2) INSCRIPTION ET PAIEMENT: Afin de confirmer l'inscription au stage:
  - a. Paiement des Arrhes
  - b. remplir la fiche d'inscription;
  - c. Remplir le présent document contresigné et précédé des mentions « Lu et approuvé »

Les documents sous b et c devront être envoyés à :

CABARET Anne, 8 rue du milieu, 04160 Château-Arnoux ou par email à <u>annesalamandre@gmail.com</u>.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Pour une inscription de dernier moment prière de m'appeler au 06 89 65 14 59 pour une éventuelle inscription de dernier moment.

Les Arrhes Les 50% du prix pour le stage restant sont à régler au plus tard au premier jour du début du stage.

3) ANNULATION PAR LE STAGIAIRE : Toute annulation doit être réalisée par lettre recommandée et adressée à :

CABARET Anne – 8 rue du milieu – 04160 CHATEAU-ARNOUX.

- a. En cas d'annulation du Stagiaire pour raison médicale, les arrhes vous seront intégralement remboursées sur présentation du certificat médical ;
- b. En cas d'annulation du Stagiaire, entre la date d'inscription et le 28ème jour avant le début du stage, les arrhes vous seront remboursées à hauteur de 50%.
- c. Dans le cas où le Stagiaire annule durant les 28 derniers jours avant le début du stage, les arrhes ne seraient pas remboursées.
- 4) ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR: Le stage peut être annulé si le nombre des participants est insuffisant à la date butoir d'inscription = 10 jours avant début du stage (pour des raisons d'inscription de plus en plus tardive, nous avons fait le choix depuis cette année 2016 de repousser les dates butoirs d'inscription). Dans ce cas, les arrhes versées lors de l'inscription sont intégralement remboursées. Attention : les frais de séjours et de transport ne sont pas pris en charge par l'Organisateur et ne seront donc pas remboursés en cas d'annulation par l'Organisateur.

NB:1) pour des raisons d'organisation, de réservation de logement, de pose de vacances pour les participants, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire au plus tôt. Noter que si la météo s'avérait extrêmement mauvaise aux dates de votre stage, celui-ci se verrait annuler. Votre stage vous serait alors remboursé ou vous garderez le bénéfice de vos arrhes pour un autre stage.

- 2) Pour les stages à l'étranger, il est vivement conseillé d'attendre la confirmation de l'Organisateur que le nombre de participants est atteint avant de réserver transport et hébergement.
- <u>5) MODIFICATION DU PROGRAMME</u>: En fonction du niveau des participants, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou de bon déroulement du stage, je me réserve le droit de changer le programme. Ces modifications ne peuvent en aucuns cas, entrainer un remboursement ou un dédommagement.
- <u>6) CARTE-CADEAU</u>: le stage doit être réalisé **avant expiration de la carte-**<u>cadeau (délais d'utilisation de la carte = 1 an à partir de la date d'achat de celle-</u>
  <u>ci</u>), auquel cas les arrhes du stage ne seraient pas remboursées. Le stage peut être modifié ou choisi par celui à qui il a été offert : **A la réception de cette**<u>carte me contacter</u> afin de déterminer les dates du stage choisi.

- 7) ASSURANCES: L'Organisateur possède une assurance en responsabilité civile professionnelle. Elle ne peut se substituer à une assurance personnelle. Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les pratiques du stage choisi (escalade, canyon, via-ferrata) sont vivement conseillées. Vérifier auprès de votre assurance que votre enfant est bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade, du cayoning. Je vous recommande également de souscrire une assurance rapatriement.
- <u>8) SANTE</u>: Chaque stagiaire doit être « apte » à pratiquer les activités proposées, dans le doute consulter votre médecin. Vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical à l'inscription (voir feuille d'inscription).
- 9) ARRET AVANT LA FIN DU STAGE: Tout stagiaire ayant commencé un stage et désirant s'arrêter de lui même sans raison médicale (justifié par un médecin) avant son terme, ne pourra prétendre à un remboursement. Seul un problème médical (certificat écrit) permettra au stagiaire de poursuivre ses journées (au prorata des journées restantes) durant un nouveau stage sur l'année en cours ou l'année suivante ou d'être remboursé (pour les jours d'absence).

	1 -	`	
⊦ап	10	а	•
uit		 ч	 •

Signature du stagiaire avec la mention « lu et approuvé » :